



GÉRER ET ANIMER SON ÉQUIPE

FORMATION COURTE - RH



MENER L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL OBLIGATOIRE

OBJECTIFS

- Identifier le contexte légal et les enjeux de l'entretien professionnel
- Préparer et structurer ses entretiens professionnels
- Se doter d'outils pour faciliter la conduite d'entretiens professionnels
- Améliorer ses techniques d'entretien

L'entretien professionnel est une obligation pour l'employeur, quelle que soit la taille de son entreprise (art. L-6315-1 du Code du Travail et loi du 5 mars 2014). Chaque employeur doit dorénavant proposer cet entretien à ses collaborateurs tous les 2 ans, sous peine de sanction. Tous les 6 ans, l'entretien professionnel permet de faire un état des lieux récapitulatif du parcours de chaque salarié (ce premier suivi interviendra en 2020).

Cette formation vous permet de comprendre le contexte de cette obligation et d'acquérir tous les outils et méthodes nécessaires pour votre mise en conformité.

PRÉREQUIS

Maîtriser le socle de connaissances de base

PUBLIC

Chef d'entreprise artisanale
Conjoint collaborateur
Associé
Manager, DRH ou RRH
Toute personne chargée de mener et/ou d'organiser la campagne d'entretiens professionnels dans l'entreprise

DURÉE

2 jours : 14 heures

INTERVENANT

Formateur Consultant expert dans le domaine des Ressources Humaines ayant une grande connaissance de l'artisanat

DATES ET LIEUX

CMA Schiltigheim : nous consulter
CMA Mulhouse : nous consulter

TARIF

490 € * pour les chefs d'entreprise (*prise en charge par le Conseil de la Formation de la CRMA Grand Est sous réserve de budget disponible)
560 € * pour les salariés (*prise en charge totale ou partielle par les OPCO)
Se renseigner auprès de nos conseillères en formation

CONTACTS

Conseillères en formation :

→ **BAS-RHIN**
Angélique DIEUAIDE
03 88 19 79 18
infofc67@cm-alsace.fr

→ **HAUT-RHIN**
Agnès LUSTENBERGER
03 89 20 84 55
infofc68@cm-alsace.fr



MENER L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL OBLIGATOIRE



GÉRER ET
ANIMER SON ÉQUIPE

PROGRAMME

JOUR 1

1. Intégrer les fondements de l'entretien professionnel :

- ▶ les fondements de la loi du 5 mars 2014
- ▶ la place de l'entretien professionnel dans le processus de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- ▶ les dispositions réglementaires

2. Identifier les enjeux de l'entretien professionnel :

- ▶ s'intéresser au contexte
- ▶ formaliser les objectifs de l'entretien
- ▶ s'approprier les contenus de l'entretien professionnel

JOUR 2

1. Préparer son entretien :

- ▶ adapter ses outils
- ▶ connaître les formalités à respecter
- ▶ organiser l'entretien professionnel
- ▶ adapter sa communication
- ▶ favoriser un échange constructif

2. S'entraîner à la conduite de l'entretien professionnel :

- ▶ pratiquer l'entretien professionnel
- ▶ analyser sa démarche
- ▶ identifier les suites à donner à l'entretien

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Formation en présentiel

Priorité à l'action : mises en situations, observation, échanges entre participants

Les exercices s'appuient sur des cas concrets rencontrés en entreprise

Un guide complet de l'entretien est co-construit pendant la formation et adapté aux besoins de chaque participant

ÉVALUATION

Évaluation ludique à la fin de chaque module

Remise d'une attestation individuelle de formation

Questionnaire de satisfaction en fin de stage

